année politique suisse

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Sélection d'article sur la politique suisse

processus **Construction et gestion de structures d'accueil collectif de jour pour enfants. Suppression des obstacles bureaucratiques**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Käppeli, Anita
Pasquier, Emilia

Citations préféré

Käppeli, Anita; Pasquier, Emilia 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Construction et gestion de structures d'accueil collectif de jour pour enfants. Suppression des obstacles bureaucratiques, 2011 - 2012*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 12.10.2024.

Sommaire

Chronique générale 1
Politique sociale 1
Groupes sociaux 1
Politique familiale 1

Abréviations

Chronique générale

Politique sociale

Groupes sociaux

Politique familiale

MOTION
DATE: 23.12.2011
ANITA KÄPPELI

Ende des Berichtsjahres überwies der Nationalrat eine Motion der FDP-Fraktion, welche den Bundesrat auffordert, den kantonalen Vollzug im Bereich der Vorschriften zum Lebensmittelgesetz zu überprüfen. Die Freisinnigen bemängelten deren überaus strenge Anwendung betreffend **Kindertagesstätten, welche Lebensmittel an Kinder abgeben**. Die Regelungen entsprechen teilweise denjenigen von Restaurants. Der Bundesrat empfahl in seiner Stellungnahme dem Parlament die Motion zur Annahme. [1]

MOTION
DATE: 04.06.2012
EMILIA PASQUIER

Dans sa motion « **Construction et gestion de structures d'accueil collectif de jour pour enfants. Suppression des obstacles bureaucratiques** », le PLR demande un examen des prescriptions applicables aux structures d'accueil pour enfants afin d'éviter que ces structures soient soumises à des règlements disproportionnés, notamment en matière de denrées alimentaires. Dans certains cantons, les structures qui accueillent des enfants pour manger peuvent être soumises aux mêmes règlementations qu'une cuisine de restaurant. Si les conclusions du rapport gouvernemental démontrent une trop grande sévérité envers les structures d'accueil, le Conseil fédéral devra intervenir afin de permettre une interprétation plus souple des lois, évitant ainsi une surcharge administrative et financière pour les structures d'accueil. Le Conseil des Etats a accepté cette motion s'alignant ainsi sur le Conseil national. [2]

---

1) AB NR, 2011, S. 2264.
2) BO CN, 2011, p.2263; BO CE, 2012, p.421